

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 février 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 7 février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon Pascale Douineau Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Manuel Pottier, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Yvette Bouguen, Serge Nilly, Soizig Cordroc'h.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget (à partir de 22h)
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Marie-Louise Cornou a donné pouvoir à Nadine Constantino
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Brigitte Conan a donné pouvoir à Pascale Douineau
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel POTTIER

5. CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON RELIANT LA ROUTE D'ARMORIQUE (RD16) A LA RUE DE CORNOUAILLE : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BS N°368 APPARTENANT A MADAME MROIVILI

Exposé :

La création d'un cheminement piéton reliant la route d'Armorique (RD16) à la rue de Cornouaille en passant par la résidence de la châtaigneraie nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BS section n°368 d'environ 56 m² (à définir par bornage) au prix de 45 € le m² (voir plan joint) appartenant à Madame MROIVILI.

La ville s'est par ailleurs engagée à installer une clôture en limite séparative afin de protéger la propriété de Madame MROIVILI.

La création d'un cheminement piéton reliant la route d'Armorique (RD16) à la rue de Cornouaille en passant par la résidence de la châtaigneraie nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BS section n°35 d'environ 48 m² (à définir par bornage) à titre gratuit (voir plan joint) appartenant aux Consorts RICOUARD.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BS n°368 d'une surface d'environ 56 m² au prix de 45€/m², les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la Ville de Quimperlé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission municipale politique de la ville et environnement du 6 février 2019

Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 6 février 2019

P.J. : plan

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions).



LE MAIRE,
Michaël QUERNEZ.